

## Informations ESG Investisseurs

### Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG

(Références Décret n°2015-1850 : article 1<sup>er</sup> - Article D. 533-16-1 du COMOFI – II – 1°)

Dans le cadre de sa politique d'investissement, Mata Capital ne s'impose pas de prendre en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Cependant, les diligences réalisées lors de l'acquisition des biens immobiliers incluent une évaluation des critères ESG basés sur le principe de la sélection positive (i.e. si deux opportunités d'investissement présentent des caractéristiques équivalentes, Mata Capital préférera celle qui présente les meilleurs critères ESG).

Mata Capital s'est fixé pour objectif d'entamer dans un futur proche un travail de réflexion sur les problématiques liées au réchauffement climatique.

### Contenu, fréquence et moyens d'information des clients critères ESG

(Références Décret n°2015-1850 : article 1<sup>er</sup> - Article D. 533-16-1 du COMOFI – II – 1°)

La politique ESG de Mata Capital est revue annuellement. Elle est librement accessible sur le site internet de la société de gestion<sup>1</sup>. La dernière mise à jour a été effectuée le 15 août 2018.

### Liste des OPC prenant en compte les critères ESG

(Références Décret n°2015-1850 : article 1<sup>er</sup> - Article D. 533-16-1 du COMOFI – II – 1°)

A ce jour, aucun des OPC gérés par Mata Capital ne s'impose de critère ESG. Par ailleurs, aucun de ces mêmes OPC n'atteint le seuil des 500 millions d'euros impliquant l'obligation de reporting sur l'article 173 de la *Loi sur la Transition Énergétique et Écologique* au niveau du véhicule.

### Adhésion, charges, codes, initiatives, labels ESG

(Références Décret n°2015-1850 : article 1<sup>er</sup> - Article D. 533-16-1 du COMOFI – II – 1°)

Le 11 octobre 2017, Mata Capital a signé la *Charte pour l'efficacité énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires publics et privés* portée par le *Plan Bâtiment Durable* avec le soutien de la *Direction de l'Immobilier de l'État*<sup>2</sup>.

Les signataires de cette charte déclarent s'engager dans l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments tertiaires publics ou privés, qu'ils détiennent ou utilisent. À cette fin, les signataires définissent librement leurs objectifs d'amélioration, sur tout ou partie de leur parc, en cohérence avec les ambitions légales et réglementaires.

Les signataires utilisent l'ensemble des leviers à leur disposition et agissent ainsi par la mobilisation des occupants, une meilleure exploitation et maintenance des installations, les investissements dans les équipements techniques ou l'enveloppe des bâtiments, ainsi que par une stratégie adéquate de gestion des actifs immobiliers.

<sup>1</sup> Hyperlien : [https://www.matacapital.com/assets/matacapital\\_politique\\_esg.pdf](https://www.matacapital.com/assets/matacapital_politique_esg.pdf)

<sup>2</sup> Hyperlien : [http://www.planbatimentdurable.fr/IMG/pdf/171011\\_charte\\_tertiaire\\_2017\\_signee.pdf](http://www.planbatimentdurable.fr/IMG/pdf/171011_charte_tertiaire_2017_signee.pdf)